

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 27 octobre 2022

Portant nomination à la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs

NOR: TREP2228375A
(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 27 octobre 2022, sont nommés membres de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs :

1° Au titre du collège des producteurs des catégories de produits soumis à responsabilité élargie des producteurs :

- Mme Rachel Dethier, suppléante, représentante du Mouvement des entreprises de France, en remplacement de M. Jean-Marie Le Guen ;
- Mme Nathalie Fussler, suppléante, représentante du Mouvement des entreprises de France, en remplacement de Mme Laure Baëté-Claudé,
- M. Laurent Prigent, suppléant, représentant du Mouvement des entreprises de France, en remplacement de Mme Emilie Blaise,
- M. François de Ribet, suppléant, représentant de l'Association française des entreprises privées, en remplacement de Mme Clotilde Pétriat ;

2° Au titre du collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L. 141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire :

- M. Pierre Condamine, titulaire, représentant de l'association « Les Amis de la Terre », en remplacement de Mme Alma Dufour.